

Notre Père **ÉVÊQUE Jacques NOYER**
 est-il le **101^{ème}** ou le **102^{ème}**
ÉVÊQUE D'AMIENS ?
 par **Jacques FOUCART**

L'*Ordo* du diocèse d'Amiens déroule en première page la longue liste de ses évêques depuis le n° 1 du III^o siècle : saint Firmin le Martyr, jusqu'au 101^{ème} d'aujourd'hui : Jacques Noyer. Tout paraît simple, sauf que l'énumération fait l'impasse sur la décennie révolutionnaire 1791-1801, où le siège vacant fut en fait occupé par l'évêque constitutionnel très estimable Desbois de Rochefort, élu par le peuple sans l'assentiment du pape de Rome Pie VI.

Le contraste est frappant avec l'*Annuaire* de la Ville d'Amiens de 1855, où le même Desbois figure sans problème au 82^{ème} rang des évêques entre Machault n° 81 et Villaret n° 83 (1). Nous sommes, il est vrai, à une époque encore flottante, celle des débuts du Second Empire. Les relations avec l'Eglise catholique sont au beau fixe, mais les ultramontains enthousiastes de la Ville Eternelle n'ont pas complètement triomphé des gallicans, ce qui sera chose faite au Concile de 1870 (2).

**DESBOIS, ÉLU ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL,
 PREND LA PLACE DE L'ÉVÊQUE LÉGITIME
 MACHAULT.**

C'est qu'en effet, quoique étranger au diocèse, Desbois avait été élu évêque d'Amiens, à l'âge de 42 ans, le 15 mars 1791 par le peuple assemblé en la Cathédrale et sacré à Paris le 10 avril sans qu'il ait sollicité au préalable l'investiture canonique de rigueur (3). L'évêque légitime, Charles de Machault, venait de partir à la sauvette le soir du 29 janvier 1791 pour

Tournai en Belgique, d'où il excommuniera Desbois en termes imprécatoires d'« intrus et schismatique ». Ces épithètes d'exclusion seront reprises sans nuances par l'érudite local Edmond Soyez en 1878 dans son *Histoire des Evêques d'Amiens*.

Or, tout récemment, l'archiviste diocésain de chère mémoire, feu le chanoine Destombe, a voulu révéler le vrai visage de Desbois « en écartant le voile sombre que les historiens ont jeté sur lui. » En historien scrupuleux (4), il le considère comme l'une des personnalités les plus marquantes du clergé constitutionnel et souligne sa loyauté vis-à-vis de l'Eglise, à la différence des prélats abdicataires, tel précisément l'évêque de Paris Gobel, qui le consacra.

L'excuse ou plutôt l'explication est qu'en cette période éminemment dramatique tous les repères de l'Ancien Régime s'effondraient d'un seul coup. N'empêche – affirmons-le bien haut – que la Constitution civile du Clergé fut la faute majeure des Constituants, torche allumée sur un baril de poudre, a-t-on dit (5). De façon arbitraire et anti-historique elle coupait les liens vitaux avec la Papauté par vieil esprit de fronde gallicano-janséniste. L'obligation de prêter serment en excluant toute restriction coupait l'Eglise en deux : d'un côté les assermentés, de l'autre les insermentés. L'un des jureurs, le curé d'Heilly, Fournier, (élu député du clergé à une large majorité) expliqua : « Dans la nécessité présente, je crois que Dieu excusera ceux qui prêteront serment » (6).

SOUS L'ANCIEN RÉGIME LES ROIS NOMMAIENT LES ÉVÊQUES

Convenons de l'ambiguïté de la situation de l'Eglise vis-à-vis du pouvoir temporel. Si dans les premiers temps peuple et clergé



fig. 1 – gravure datée 1772 et titrée : *Allegoria*.

Le vieil évêque Gabriel d'Orléans de la Motte (désigné par ses armoiries tout en bas à droite, avec la figure de la Charité), implore le Ciel de l'éclairer sur le choix d'un coadjuteur. Agé de 90 ans, il ne peut plus être le seul pasteur des brebis. Sa main droite se lève vers le haut, où apparaît dans les nuages le blason aux 3 têtes d'aigle de Charles de Machault, lequel se tient prosterné à gauche devant l'évêque. La gravure, un unicum, est aux archives de l'Evêché, ayant été jadis acquise de l'antiquaire Potentier par l'architecte Jean Herbault (cité sans reproduction par Georges Durand, *La Cathédrale d'Amiens*, I, p. 87) PHOTO DE L'AUTEUR.

désignaient par acclamation leurs évêques, tels Saint Martin à Tours et Saint Honoré à Amiens (voir le Portail de la Vierge Dorée) ; par la suite en vertu de la Pragmatique Sanction de Bourges en 1438 et du Concordat de Bologne entre Léon X et François I^{er} en 1516, c'est le Roi de France, lieutenant de Dieu sur terre par la vertu du sacre, qui nommait les évêques, toujours choisis au XVIII^e siècle dans la caste privilégiée des nobles (7). Qu'on se rappelle la scandaleuse nomination de Talleyrand comme évêque d'Autun uniquement pour complaire à sa puissante famille. Talleyrand évêque légitime fut le fossoyeur de la religion – Grégoire, légal mais illégitime, son défenseur intrépide. Dans cette ligne, Napoléon nommera d'autorité Villaret comme successeur de Machault, quitte à ce qu'il obtienne l'investiture de Rome dans les six mois à venir (8).

Trop longtemps à la suite des maîtres à penser de l'après 89 (Joseph de Maistre, Bonald...) on a considéré la Révolution française comme une conspiration diabolique visant à détruire jusque dans ses fondements l'Eglise de France confondue avec la Royauté de Droit divin : aux Droits de l'Homme on opposait les Droits de Dieu.

LA RÉHABILITATION DE L'ABBÉ GRÉGOIRE DOIT-ELLE ENTRAÎNER CELLE DE SON AMI DESBOIS ?

Pourtant avec le recul de l'Histoire ne sied-il pas de *se raviser* (comme disent les picards) pour reconnaître à la fameuse Déclaration des Droits de l'Homme (vitupérée par Machault), un authentique fondement évangélique, même si inconscient ou occulté ? Jean-Paul II le laissait entendre en 1980 dans son homélie à la messe du Bourget, voyant « le fruit d'une culture aux

racines chrétiennes » dans les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité affirmées avec tant d'éclat par l'humanisme du XVIII^e siècle.

Une accélération du problème fut en l'année d'anniversaire 1989 l'entrée au Panthéon des cendres de l'abbé Grégoire, fervent militant des droits de l'homme et défenseur résolu de la Foi chrétienne contre le fanatisme jacobin. Or notre Desbois – tel on l'appelait d'ordinaire – se tenait très proche de l'abbé Grégoire dont il partageait idées et convictions (9).

LE PARALLÈLE ÉLOQUENT : MACHAULT – DESBOIS, L'ÉVÊQUE DE JURE ET L'ÉVÊQUE DE FACTO

Quoiqu'il en soit, si nous mettons en parallèle l'évêque *de jure* Charles de Machault et l'évêque *de facto* Desbois de Rochefort, force est de constater chez le premier de graves manques vis-à-vis de son clergé et une pastorale fort courte, complètement dépassée par les événements, défauts compensés il est vrai par une remarquable action caritative. Chez Desbois on trouve le même souci des pauvres, mais joint à d'authentiques vertus chrétiennes face au terrorisme de mort des jacobins.

Dans le détail de leur vie pastorale commençons par la personnalité controversée de l'évêque légitime Machault, coadjuteur en 1772 de l'évêque très âgé et très aimé, Gabirel d'Orléans de la Motte (fig. 1). A son égard, au vu des documents, la révision s'impose, mais dans le sens critique. Peut-on dire en effet comme le magistral historien d'Amiens, Albéric de Calonne, que le clergé se trouvait « sous la houlette d'un prélat très populaire, résultat de quatorze années d'une administration toute paternelle » (*Histoire d'Amiens* II, p. 447).

MACHAULT PRÉLAT RIGORISTE ET AUTORITAIRE

Au contraire les sources ecclésiastiques locales tracent de Machault un portrait peu flatteur : « On lui trouvait quelquefois de l'entêtement et un rigorisme qui déplaisaient. » Il était estimé du clergé, mais pas aimé : taciturne, froid, dur, sévère, toujours sur l'étiquette et la préséance, n'acceptant aucune discussion ; au lieu d'être un père, une famille, le diocèse était un régiment où le chef transmettait ses ordres d'échelon en échelon ; l'affection, lettre morte (10). C'est que fils d'un Garde des sceaux très strict, issu d'une famille noble, riche, comblée, destinée aux hautes charges et bénéfices (pour lui-même 26.000 l. de revenus épiscopaux et Valloires 10.000 l.) Machault planait sur les sommets. Conscient, dit-on, de son autorité souveraine qui ne souffre aucune atteinte même la plus légère, il se tient dans un Olympe inaccessible au commun des prêtres, n'ayant point ou peu de communication directe avec eux, sauf mandements et rares visites.

Personnellement nous nous demandons si, vicaire général de l'évêque de La Motte au temps de la condamnation du chevalier de La Barre (1767) et connu pour son extrême rigorisme, Machault n'aurait pas joué un rôle néfaste en cette triste affaire. Ce qui le fait penser, c'est que dans un mandement du 9 avril 1781 où il s'indigne contre la souscription aux œuvres de Voltaire, Machault ne craint pas de justifier l'exécution du Chevalier de La Barre « qui affichait les impiétés et les débauches les plus abominables » (11). Fait étonnant, le clergé d'Abbeville refusa de lire le mandement en chaire.

Autre fait notable : le 15 février 1791, le procureur général syndic du Département

Tattegrain (qui sera destitué comme fidèle au Roi le 10 août 1792), fulmine contre Machault parti précipitamment au soir du 30 janvier : « Il s'est élevé contre la sublime Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen..., a combattu les décrets qui rendent au peuple ses anciens droits sur le choix des pasteurs, qui rappellent le clergé aux institutions des apôtres, à la discipline et aux vertus de la primitive Eglise, qui, en conservant l'unité de foi et de communion avec le chef visible de l'Eglise universelle (titre 1 du décret du 12 juillet, an 4) – nous affranchissent pour jamais des tributs avilissants que l'ambition et l'avidité de la Cour de Rome nous avaient imposés » (12). Ici fait surface un gallicanisme récurrent.

LA THÉOLOGIE PESSIMISTE DE MACHAULT AXÉE SUR LA COLÈRE DIVINE

C'est ainsi qu'à l'aube de la Révolution Charles de Machault, prélat d'ancien régime marqué par sa caste, émettait des idées nettement réactionnaires (13). Dans sa *Déclaration sur le serment civique* du 6 juin 1791 il condamnera encore plus fermement la Déclaration des Droits de l'Homme comme « contenant un grand nombre de maximes entièrement opposées à la Sainte Ecriture et à la saine raison ; beaucoup de choses fausses, mauvaises, imbues des poisons de la philosophie moderne. Il en résulte des maux infinis, notamment la liberté d'imprimer toutes sortes de mensonges, erreurs et impiétés ». Sa pastorale est sommaire : le 31 juillet 1789, il rédige un mandement ordonnant les prières publiques dites des Quarante Heures avec exposition du Saint-Sacrement selon une théologie d'un Dieu irrité contre les péchés des hommes et leur envoyant des fléaux à valeur de vindicte. Nous sommes aux antipodes du Dieu-

Amour de saint Jean, comme des « abîmes d'amour et de miséricorde » évoqués par Thérèse de l'Enfant Jésus peu avant sa mort (14).

Dans un autre mandement du 26 septembre 1789 on lit : « NTCF – (Nos très chers frères), quelque affreux que soient nos maux, quelque nouveaux et extraordinaires que soient les fléaux que Dieu a tirés du secret des *trésors de la colère* (nous soulignons) pour frapper la terre que nous habitons – fléaux auxquels nos pères n'ont rien vu de semblable et que la postérité pourra à peine croire – aux yeux de quiconque conserve la foi ils semblent perdre de ce qu'ils ont d'étonnant ; ils ne forment pas une énigme, ou si c'en est une, elle trouve trop aisément la solution dans l'immensité des dettes que nous avons à payer à la justice divine, dans le nombre et l'énormité des péchés que sa colère trouve à punir » (15).

Le mot sur « les trésors de colère de la justice divine » se retrouve dans un écrit d'Alexandre Legentil, le promoteur du Sacré-Cœur de Montmartre en 1872 (16).

Il est par ailleurs un témoignage surprenant, car il émane d'un catholique de la base, profondément pieux, dévôt et attaché à son Eglise, le maître d'école Pierre Bernard qui fait l'éloge de l'évêque Desbois dans son Journal daté du 30 janvier 1791 tout en critiquant entre les lignes le départ à la sauvette de l'évêque : « Le 30 janvier 1791, Monseigneur de Machault malgré toutes les remontrances à luy faites de toutes parts, n'ayant pas voulu faire le serment, ny acquiescer au changement des paroisses (réduites à 5), (après avoir) interdit quelques prêtres fonctionnaires, sortit de l'évêché le même jour. »

(Bernard poursuit) :

« Le 13 mars, le siège est déclaré vacant par le département – Le 16 mars, élection de

M. Desbois, curé de Saint-Martin des Arts (à Paris) ; à la Cathédrale toutes les cloches ont sonné. Le 17 mars messe d'action de grâce de cette heureuse nomination (17). On chante le Te Deum. »

On observera enfin que, face à l'élection de Desbois, les réactions de Machault furent d'une violence excessive, en tout cas disproportionnée. Il excomunic Desbois, intrus et schismatique qui a reçu « la consécration ou plutôt l'exécration épiscopale des mains de l'évêque de Lydda (Gobel) », Lettre 6 mai 1791. Une autre lettre envoyée de Tournai le 6 juin 1791 est titrée : Sur « l'intrusion de M. Desbois » (18).

Pareillement vis-à-vis des prêtres qui ont prêté serment à la Constitution civile du clergé, les mandements de Machault étonnent par la virulence du propos : généralement la lie des ecclésiastiques, ils sont assimilés aux loups et larrons de l'Evangile introduits dans la bergerie pour perdre et égorger le troupeau (par référence à l'évangile de Jean, 10, 1-13) (Lettre du 6 mai 1791, op.cit.)

DESBOIS, PRÉLAT POPULAIRE

Constatons que Desbois, pourtant nouveau-venu au diocèse, bénéficiait du consensus populaire qui manquait à son prédécesseur.

Ancien curé de Saint-André des Arts à Paris, il avait ouvert son presbytère comme chaufferie pour les pauvres durant l'hiver affreux 1784-1785, distribuant pain et soupe, vendant à cet effet bibliothèque, argenterie, voire sa montre (19). Il fit pareil à l'hiver rigoureux 1788-1789, osant même proposer que le clergé sacrifiât la moitié des bénéfices dont il jouissait. En reconnaissance de ses qualités Louis XVI l'avait ins-



Mission fameuse d'André Dumont. /
André Dumont fait incarner le citoyen
Desbois évêque constitutionnel d'Amiens, l'engage
à se marier, et lui envoie dans son cachot des
femmes publiques pour le tourmenter & pour le
Corrompre

fig. 2 : L'évêque Desbois de Rochefort importuné par trois femmes publiques dans sa prison du Bicêtre d'Amiens, aquarelle anonyme vers 1795-1800 détachée des albums Soulavie (marque S), ici attribué à l'artiste amateur Joseph-Gabriel Basire venu se réfugier à Amiens en 1792-1793. Collection privée (photo communiquée par Robert Legrand)

crit au nombre des candidats possibles à un évêché.

Son jour d'apothéose nationale fut le 14 juillet 1791 à la Hotoie d'Amiens. Il célébra la Messe sur l'autel de la Patrie devant une statue de *La Liberté* (en vérité la Sainte Geneviève de Cressent aujourd'hui au transept sud de la Cathédrale). Il reçut une couronne civique des mains d'une vierge patriote vêtue de blanc.

En 1795 Desbois fulmine contre les prêtres transfuges qui abandonnent le sacerdoce ; par la suite il condamnera le presbytérianisme et l'hérésie nouvelle du laïcisme.

Le chanoine Destombe, p. 121, rappelle qu'en 1795 avec un courage admirable il visita les paroisses de son diocèse, gémissant sur les « décombres du clergé » ; p. 179, « Les insermentés et les aristocrates sont incorrigibles », déclare Desbois. Après quoi, très fatigué, il part à Paris où il vivra désormais le plus souvent et fondera l'imprimerie chrétienne ; il sera membre du Comité des cinq « Evêques réunis » sous la houlette de Grégoire. Après le Concordat il démissionnera le 18 octobre 1801, étant alors malade, presque aveugle et découragé.

LA FIDÉLITÉ SANS FAILLE DE DESBOIS JETÉ EN PRISON ET IMPORTUNÉ PAR DES COURTI-SANES

Le spectaculaire est qu'en conflit aigu avec ses vicaires généraux parce que refusant le divorce et s'opposant au mariage des prêtres, Desbois sea brutalement jeté en prison le 9 septembre 1793 par le représentant du peuple André Dumont, anticlérical forcené qui l'abreuvera d'humiliations. Tant à Amiens qu'à Abbeville il fera au total douze mois et demi d'emprisonnement (20).

Un témoignage éclatant de la fidélité sans faille de Desbois aux pires heures de la

Révolution est un dessin de l'ancienne collection Soulavie, aujourd'hui conservé au Musée de l'évêché de Paris et reproduit ci-contre grâce à l'amabilité de l'érudite abbevillois Robert Legrand (fig. 2).

On voit l'évêque dans la sinistre prison amiénoise du Bicêtre, près la Hotoie, importuné par des femmes de mœurs légères que Dumont lui envoie en dérision. Bien que le chanoine Destombe situe l'anecdote en « terrain légendaire » (p. 116-117), on peut lui accorder pleine foi car confirmée de plusieurs sources et conforme à la mentalité grossière de Dumont. Ce dessin est d'ailleurs l'œuvre probable de Joseph Basire, réfugié à Amiens en 1793 auprès de son beau-frère Jacquin qui aura pu ainsi le renseigner en direct (21). Plus tard en décembre 1798 Desbois s'opposera au transfert du dimanche au décadi et à côté des « évêques réunis » de l'église constitutionnelle (dont Grégoire) œuvrera – en vain – pour la réconciliation.

Point capital, dans tous ses mandements (22), quoique janséniste convaincu, Desbois s'est affirmé en « communion avec le Saint Siège apostolique ». Le 18 juillet 1795 il déplorait la dissidence des insermentés : « Nous vous tendons les bras. Nous sollicitons de vous le baiser de paix. » Enfin au synode diocésain d'Amiens d'avril 1800, plaidant « pour la pacification de notre église », il confesse : « Dans le cours de cette Révolution il est peu de sages qui ne se soient trompés plusieurs fois sur un grand nombre de points. » Il se déclare disposé à remettre ses fonctions aux anciens titulaires avec nomination d'un coadjuteur : « Avec empressement j'irais au devant de M. de Machault. » Et de reconnaître la primatie d'honneur et de juridiction du pape de Rome Pie VII (qui sacrera empereur Napoléon à Notre-Dame de Paris).

Si à la fin de sa vie on a pu regretter chez lui de notables faiblesses (penchant marqué à la boisson et caractère difficile, voire insupportable), après tant de bouleversements et de persécutions, ne faut-il point marquer quelque indulgence ? En tout cas sur le chapitre de la doctrine et des mœurs, comme à l'évêque Grégoire rien de sérieux ne peut lui être reproché. Au contraire de beaucoup, il n'a jamais renié sa foi.

REPENTANCE ET PARDON

A notre sens, au nom de la réalité historique comme du pluralisme religieux reconnu par le dernier concile, il convient de rendre à Desbois sa juste place dans la sainte cohorte des pasteurs du diocèse puisqu'aussi bien : « Qui n'est pas contre moi est pour moi » (Marc 9, 39 ; Luc 9, 50).

Et voici que Jean-Paul II dans son message du 1 janvier 1997 nous invite instamment à la réconciliation : « Offre le pardon et reçois la paix. » Certes, la réconciliation doit se faire dans la justice et la vérité, mais ici, pour nos deux évêques d'Amiens, affrontés dans une lutte sans merci, justice et vérité ne sont-elles pas si intimement mêlées que mieux vaut les inclure dans le

même pardon, celui, bras et cœur ouverts, de l'Évangile, auquel tous deux se réfèrent ?

Pour ne pas demeurer « prisonniers du passé », le Pape nous invite à une purification de la mémoire par une relecture correcte de l'Histoire. C'est ce que nous essayons de faire ici sur les pas du regretté chanoine Destombe aussi érudit que discret.

DESBOIS, CONFESSEUR INTRÉPIDE DE LA FOI FACE À LA PERSÉCUTION

Que conclure ? La superbe plaquette sur la Cathédrale d'Amiens que Pierre Pontroué – renouvelant avec bonheur le sujet – vient de faire paraître est dédiée « à l'évêque d'Amiens Jacques Noyer, 100ème successeur de Saint Firmin ». Au nom d'une pastorale d'irénisme, ne serait-ce pas plutôt le 101ème successeur, c'est-à-dire 102ème titulaire du siège. Si entre Desbois et Machault comparaison n'est pas raison, convenons tout de même qu'aux heures tragiques de la Révolution, Desbois fut un confesseur de la foi resté inébranlable devant les pressions d'apostasie et mérite à ce titre, malgré ses manques, de figurer sur la liste bimillénaire des évêques d'Amiens, qu'il honore en définitive.

(1) - *Annuaire de la Ville d'Amiens*, 1855, p. 122 ; id. 1860, p. 77 ; *Petit Annuaire...* 1853, p. 87. Sur la liste, Mgr de Salinis, nommé évêque d'Amiens en 1849, figure au 88° rang alors qu'Edmond Soyez en 1878 le haussera au 86° rang.

(2) - C'est qu'au milieu du XIX^e siècle, animé par Mgr de Ségur, un grand courant ultramontain emportait vers Rome l'Eglise de France avec l'adhésion chaleureuse de l'évêque d'Amiens Salinis, en fonctions de 1849 à 1856, et de son vicaire général Gerbet (futur évêque de Perpignan). En cette voie, les fêtes d'apothéose en 1853 de sainte Theudosie, amiénoise du III^e siècle partie à Rome pour y subir, croyait-on, le martyre, durent marquer un tournant. Salinis avait obtenu ses reliques exhumées des catacombes, de Pie IX lui-même lors d'un voyage à Rome *ad limina apostolorum*. Le

pape de son côté lui était reconnaissant d'avoir rétabli dans son diocèse la liturgie romaine : *Liturgia romana restaurata*.

(3) - Desbois, âgé de 42 ans, fut élu évêque d'Amiens le 15 mars 1791 par 360 voix sur 450. Le 28 août on l'élit député à l'Assemblée Législative.

Voir dans *La Picardie*, 1870, « Documents historiques tirés des Affiches de Picardie », p. 291, la lettre d'acceptation de Desbois.

(4) - Chanoine Destombe, « *Eléonor-Marie Desbois de Rochefort, évêque constitutionnel du département de la Somme* » dans *Bulletin Société des Antiquaires de Picardie*, 1975-1976, p. 118. L'article très documenté s'étend des p. 56 à 80 et 112 à 128.

(5) - L'abbé Achille Le Sueur, *Le Clergé picard ... sous la Révolution*, II, 1905, p. 49.

- (6) - F. Darsy, *Le Clergé de l'Eglise d'Amiens en 1789*, p. 251-252. Il cite les lettres de Fournier, curé d'Heilly, du 12 janvier 1791 : « Pas d'hérésie, ni de schisme. Dans la nécessité présente je crois que Dieu excusera ceux qui prêteront le serment en question ». A l'extrême rigueur on pourrait envisager que l'ordination de l'évêque constitutionnel rentrerait dans le cas de nécessité pour le bien des fidèles prévu par le canon 1382 du Code de Droit Canonique, dès lors que le diocèse se trouvait sans pasteur par le départ à l'étranger de Mgr de Machault (voir l'article sur les ordinations d'évêques dans la Chine communiste ayant rompu avec Rome, *La Croix*, 23 juillet 1991 et tout récemment l'appel de Jean-Paul II aux « évêques chinois de l'unique Eglise du Christ » *La Croix*, 5 décembre 1996).
- (7) - Maurice Rivoire, *Description de l'Eglise Cathédrale d'Amiens*, 1806, p. 216 – « Le Concordat de 1516 entre François I et Léon X a transféré aux rois seuls le droit de nommer aux évêchés et abbayes. Le Pape confirme et accorde les bulles. C'est Napoléon qui a nommé tous les évêques actuels de France.»
- (8) - Le successeur de Desbois, l'évêque concordataire Mgr de Villaret, fut désigné par Napoléon Bonaparte le 9 avril 1802 à la tête des diocèses de la Somme et de l'Oise ; après quoi le Cardinal-Légitime Caprara enverra au nouvel élu ses lettres de nomination à condition de se pourvoir à Rome dans les six mois pour obtenir son investiture canonique.
- (9) - L'abbé Grégoire (ou mieux l'évêque Grégoire) en avril 1794, dans un discours magistral à la Convention sur le sauvetage des bibliothèques par la confection de catalogues, disait de même : « Il semble que l'homme soit destiné à tâtonner dans le sentier des opinions à travers toutes les erreurs avant d'atteindre la vérité.» Grégoire s'indignait : « A Paris, Marseille et ailleurs, on a proposé de brûler les bibliothèques, (dont) la théologie, disent-ils, parce que c'est du fanatisme ; la jurisprudence, des chicanes ; l'histoire, des mensonges ; la philosophie, des rêves ; la science, on n'en a pas besoin.» (*Moniteur Universel*, 23 germinal [12 avril 1794], p. 823).
- En fait de fanatisme on lira à la page 830 du même *Moniteur*, n° du 14 avril, le réquisitoire-amalgame de Fouquier contre la « faction » des Chaumette - Hébert - Cloutz, etc. accusés de fomenter la guerre civile et de « fonder le gouvernement de la France sur l'athéisme, ce qui est la subversion de l'esprit public ». Y sont inclus l'ex-évêque de Paris Gobel, natif de Thann (Haut-Rhin), le général Arthur Dillon et l'épouse de Camille Desmoulins.
- Parcourant pour autre cause le *Moniteur Universel*, n° du 27 novembre 1793, nous sommes tombé sur les propos typiques tenus à une séance de la Société des Jacobins : Bourdon de l'Oise se moque de Grégoire « qui voulut christianiser la Révolution ». Et un certain Montant conclue : « Grégoire fut jacobin, il ne l'est plus.»
- (10) - Abbé Tiron, *Souvenirs d'un vieux picard*, 1864 – Achille Le Sueur, *Le Clergé picard sous la Révolution*, 1904, t. I, p. 9 ; 1905, t. II. Machault prescrit aux prêtres des genuflexions jusqu'à terre et non tronquées (avis synodal du 8 octobre 1788).
- (11) - Bib. Mun. TH 1865 ; Le Sueur, op.cit., I, p. 11. Sur la navrante affaire du chevalier de La Barre, voir notre article de mise au point paru dans le *Bulletin de la Société d'Emulation d'Abbeville*, 1990, p. 637. Sans preuves, mais avec vraisemblance, nous soupçonnons l'action en coulisse du futur évêque Machault, alors jeune vicaire général sous le vieux De La Motte qui âgé de 82 ans mettait en lui toute sa confiance. Comme à travers La Barre, on visait Voltaire et son *Dictionnaire Philosophique*, le rigoriste Machault a pu être tenté de recourir au bras séculier pour un coup d'arrêt spectaculaire à ce qu'il appelle l'inondation des mauvais livres (mandements de 1781, Bib. Mun. TH-1865). Voltaire en 1768, ironique, parlait de « torrent inondant l'Europe » (Besterman, Lettre de Voltaire n° 13824). En vain l'évêque de La Motte essaiera in extremis de sauver La Barre en sollicitant du roi Louis XV une mesure de grâce.
- (12) - Arch. Somme L 87, f° 38 – Le procès-verbal de la séance est signé par le secrétaire général Berville. Peu avant le 19 janvier 1791, le Directoire décidait de dénoncer Machault à l'accusateur public pour coalition et refus de prêter le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790 (Arch. Somme L 79, f° 56). id f° 55 – L'évêque est parti précipitamment pour laisser son siège vacant pendant deux mois. Le Directoire craint une explosion de la Contre-révolution.
- (13) - A l'assemblée tumultueuse des Trois Ordres à Amiens le 30 mars 1789 pour l'élection des députés aux Etats Généraux, l'évêque Machault, fort de sa position, voulait imposer son Cahier de doléances : rappel des Jésuites – révocation de l'édit des non-catholiques – juridiction du Pape et des évêques plus étendue – maintien des bénéfices de tous les monastères – opinion par ordre et non par tête. Ce cahier est repoussé et Machault n'est élu que second député par 239 voix sur 457 derrière le curé d'Heilly (*Lesueur*, I 154-157, op. cit. II 33).
- (14) - Cf. les nombreux ouvrages très documentés de l'abbé Jean-François Six sur sainte Thérèse de l'Enfant Jésus.
- (15) - Bibl. Mun. Amiens TH 1865-C – Voir l'extrême sévérité d'un avis synodal de l'évêque Machault en 1774 sur la confession des

enfants peu conforme au *Sinite parvulos* de l'Evangile ?) (*Actes de l'Eglise d'Amiens* publiés par Mgr Mioland, t. II, 1849, p. 491 – Bibl. Mun. TH 1856).

- (16) - Cité par l'abbé Benoist – *Le Sacré-Cœur de Montmartre de 1870 à nos jours*, 1992, t. 1, p. 146).

Dans le même esprit se situe un texte lu par hasard dans le périodique picard : *L'Ami de l'Ordre*, du 16 mai 1852. C'est le compte rendu d'un sermon de l'abbé Combalot à Saint-Vulfran d'Abbeville « contre le sensualisme », dont l'éloquence enflammée obtint le plus grand succès. Il évoque le déluge biblique : « La colère de Dieu s'allume et les eaux de la vengeance couvrent la surface du globe. Désormais le déluge apparaît comme un phare d'épouvante passant la porte des siècles pour effrayer les générations qui se rendent coupables des mêmes crimes. » Que dirait-il aujourd'hui du sida !

- (17) - Bibl. mun. ms Pierre Bernard 846 E, tome v, p. 192. Adde Le Sueur, op. cit., II, p. 53 – Il souligne que Machault aurait mieux fait de diriger en personne la bataille sur le lieu du combat, du moins aux premières escarmouches, au lieu de partir en hâte comme en déroute, laissant son clergé désarmé et indécis. Il était parti le soir du 29 janvier 1791 en cabriolet avec son vicaire O'Mellane.

Le chanoine Destombe reconnaît : « Le pasteur abandonnait son troupeau, laissant son clergé divisé en deux moitiés presque égales : sermentés et insermentés. »

- (18) - Bibl. mun. Amiens TH 1865 ; *Actes de l'Eglise d'Amiens*, 1849, p. 561, TH 1856.B. ; abbé Le Sueur *Le clergé picard...* op.cit., I, p. 131.
- (19) - (Bibl. mun. ms Machart 836.E - p. 527-527).
- (20) - Desbois emprisonné le 9 septembre 1793 sera transféré par ordre de Dumont à la maison

commune d'Abbeville le 12 nivôse an 2 (1 janvier 1794). Il la quittera le 26 avril (7 floréal an 2) pour la prison du Tribunal de District, dite La Cour Ponthieu. Il est libéré le 22 septembre 1794 par ordre du Comité de Sûreté Générale (Arch. Somme L 3313-8e et 13e liasses ; L 1941 Bicêtre ; L 116. f° 211).

L'emprisonnement de Desbois est à comparer avec l'abdication le 7 novembre 1793 de l'évêque constitutionnel de Paris Gobel qui avait été élu évêque de Paris le 13 mars 1791 et consacré par Talleyrand le 27 mars. Il sera guillotiné le 13 avril 1794 comme hébertiste.

- (21) - L'oraison funèbre de l'évêque de Saint-Domingue Mauviel du 7 septembre 1807 raconte : « On le jette dans la prison... avec d'infâmes prostituées. »

Témoignage de valeur, le jacobin modéré Barbier-Genty président de la Société Populaire, rappelle que « Dumont fit subir un interrogatoire infâme à Desbois, homme estimable, soumis aux lois, père des pauvres ! Tout Paris le connaît comme curé de Saint-André des Arts - Dumont l'abreuva d'humiliations ». (*Réponse à André Dumont*, 1797). Desbois se dira plus tard « rassasié d'opprobres et d'injures » (Destombe). Le journal de l'anglaise (Elisa Cossins) publié par Hippolyte Taine transpose le fait à la prison d'Arras.

Le dessin attribué à Basire comporte un commentaire peut-être de la main de l'abbé Soulavie (voir la reproduction, surpa fig. 1)

Sur le dessinateur Joseph Basire, voir nos articles parus dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1980, p. 272-280 et la *Revue du Louvre*, 1982, p. 15-20.

- (22) - Les mandements épiscopaux de Desbois de 1789 à 1801 sont à la Bibliothèque municipale, cote TH. 1867.